

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2026_8_15**

L' an deux mille vingt six, le lundi 06 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes de MONTSELGUES, sous la présidence de Monsieur ROBERT Lionnel, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 32

Date de convocation du : 30 Juin 2026

Présents : 25

Votants : 30

Titulaires : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Madame CHALVET Eliane, Monsieur COLOM-Y-CANALS François, Monsieur CAPIOD Thierry, Monsieur DESMARECAUX Jean-Philippe, Monsieur AUBANEL Jean, Madame CHAZE PLATON Géraldine, Monsieur LE ROUX Thierry, Monsieur AYGLON Philippe, Madame BISCARAT Marie-Hélène, Madame FOURNIER Claudine, Monsieur PRADIER Eric, Monsieur BETTING Dominique

**Objet : Approbation
modification règlement espace
sportif**

Pouvoirs :

Madame LASSALAZ-BORELLY Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur ROBERT Xavier a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Madame HOURS RAMPONT Cathy a donné pouvoir à Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy
Madame MILLET Cécile a donné pouvoir à Madame CHAZE PLATON Géraldine

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame LASSALAZ-BORELLY Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur ROBERT Xavier, Madame HOURS RAMPONT Cathy, Monsieur LAURANT Thierry, Madame MILLET Cécile

Secrétaire de Séance : Madame Géraldine CHAZE PLATON

Pour mémoire, par délibération D_2024_6_6 en date du 15 juillet 2024, les tarifs d'occupation de l'espace sportif intercommunal avaient été augmentés visant à compenser l'augmentation des charges courantes et réaliser certains travaux d'améliorations (reprise de l'éclairage, panneau d'affichage, ...).

Aujourd'hui, il est proposé au conseil d'apporter des précisions au règlement notamment que le responsable de l'activité est tenu : d'être présent durant toute la durée d'utilisation ; doit faire respecter les règles d'accès au public et aux participants dans l'enceinte du bâtiment ; s'assurer qu'aucune personne ne reste à l'intérieur du bâtiment à l'issue de son activité ; assume les exigences de sécurité requises par son activité (avoir en permanence une pharmacie complète, ...). Il sera également demandé aux associations d'inviter un représentant de la Communauté de communes, si l'association organise un événement important (gala de fin d'année, remise de prix, ...).

Par ailleurs un débat s'est ouvert sur la question des buvettes. Il en est conclu qu'il reste interdit de servir de l'alcool dans le bâtiment, sauf si les associations concernées obtiennent une autorisation de buvette temporaire auprès de la mairie des Vans, à l'intérieur du bâtiment, dans le respect des quotas annuels.

Il est donc proposé au conseil de réactualiser le règlement intérieur à compter du 1er juillet 2026, sans faire évoluer les tarifs d'occupation.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le règlement de l'espace sportif tel que présenté en séance, PREND NOTE qu'il rentrera en application à compter du 1er juillet 2026, AUTORISE le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, M. Lionnel ROBERT

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le

ID : 007-200039832-20260706-D_2026_8_15-DE



Emis le 06/07/2026, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le